

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVIII

Québec, 19 mai 1906

No 40

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 625. — Les Quarante-Heures de la semaine, 625. — Les Catholiques et le devoir électoral, 626. — Pouvoir de rosarier les chapelets, 627. — Pour la tempérance, 627. — Chronique diocésaine, 628. — Itinéraire de la Visite pastorale de 1906, 628. — A propos du Monument Laval, 630. — La liberté d'enseignement en Angleterre, 631. — Les pâques de cinq dragons français, 633. — La demande du Sacré Cœur au Vatican, 635. — Bibliographie, 640.

Calendrier

— o —

20	Dim.	*b	V	apr. Pâques. <i>Kyr.</i> du Temps Pascal. 1 Vêp. du suiv., mém. du dim. et de S. Bernardin de Sienna (II vêpres).	
21	Lundi	r	S.	Jean Népomucène, martyr. (16)	} Procession et messe des Rogations en violet.
22	Mardi	b	S.	Isidore, laboureur, confesseur. (15)	
23	Merc.	b	S.	Léon I, pape, confesseur et docteur. (11 avril)	
24	Jeudi	b	Ascension	(d'oblig.) 1 cl. <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp., mém. du suiv.	
25	Vend.	b	S.	Grégoire VII, pape et confesseur.	
26	Samd.	b	S.	Philippe de Néri, confesseur.	

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

20 mai, Chapelle de Manrèse, Québec. — 22, Hospice Saint-Joseph de la Délivrance. — 24, Fraserville. — 25, N.-D. de Buckland. — 26, Ursulines de Québec.

✎ M. le directeur de la *Semaine religieuse* sera absent de Québec du 19 au 28 mai.

Les catholiques et le devoir électoral

A notre Vénéralle Frère Victorien, Évêque de Madrid
Archevêque préconisé de Valence. Madrid.

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous avons appris que parmi les catholiques d'Espagne se sont élevées, en ces derniers mois, certaines discussions qui ont singulièrement envenimé les vieilles querelles des partis. On a saisi avec empressement l'occasion de ces polémiques dans deux articles publiés par la revue *Razon y Fé*, sur le devoir des catholiques d'aller aux urnes pour élire ceux qui seront appelés à diriger les affaires publiques et sur les règles à suivre lorsqu'il s'agit de choisir entre plusieurs candidats.

C'est pourquoi Nous avons voulu que ces deux articles fussent examinés, et rien n'y a été trouvé que n'enseignent actuellement la plupart des moralistes sans que l'Eglise les condamne ou les contredise. Cette vive agitation n'a donc aucune raison d'être ; Nous souhaitons dès lors et Nous voulons que les dissentiments qui ont surgi et qui se sont trop prolongés soient absolument écartés.

Nous le désirons d'autant plus vivement que si la concorde entre les catholiques a toujours été nécessaire, elle l'est aujourd'hui au plus haut point.

Tous se rappelleront qu'il n'est permis à personne de rester inactif quand la religion ou l'intérêt public sont en danger.

En effet, ceux qui s'efforcent de détruire la religion et la société cherchent surtout à s'emparer, autant que possible, de la direction des affaires publiques et à se faire choisir comme législateurs.

Il est donc nécessaire que les catholiques mettent tous leurs soins à écarter ce danger et que, laissant de côté les intérêts de parti, ils travaillent avec ardeur à sauver la religion et la patrie. Leur effort principal sera d'envoyer soit aux municipa-

lités, soit au corps législatif, les hommes qui, étant données les particularités de chaque élection et les circonstances de temps et de lieu, ainsi que le conseillent sagement les articles de la Revue mentionnée, paraissent devoir mieux veiller aux intérêts de la religion et de la patrie, dans l'administration des affaires publiques.

Nous désirons que vous, Vénérable Frère, et les autres évêques d'Espagne instruisiez avec zèle votre peuple de ces vérités, et que vous réprimiez à l'avenir avec prudence de semblables discussions entre catholiques.

Comme gage des dons divins et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons à tous, avec une très grande affection, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le vingtième jour de février de l'année 1906, de Notre Pontificat la troisième.

PIE X, PAPE.

— o —
Pouvoir de rosier les chapelets
 — o —

En vertu d'une permission accordée par le Révérendissime Maître-Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, les prêtres de la ville de Québec, qui ont les pouvoirs personnels de rosier les chapelets, peuvent continuer à les exercer, nonobstant la présence des RR. PP. Dominicains en cette ville.

— o —
Pour la Tempérance
 — o —

Le conseil municipal de Québec, en sa séance du 11 mai courant, adoptait le règlement qui obligera, à partir du 1^{er} septembre, toutes les buvettes de la ville à fermer leurs portes le samedi soir à 7 heures. Nous félicitons et remercions MM. les échevins de la ville de l'excellente mesure qu'ils ont adoptée, et dont les heureux résultats ne tarderont pas à être visibles aux yeux de tous.

Les conseils municipaux de Montmagny, de Roberval et de Chicoutimi ont établi, dans ces dernières semaines, un règlement de même nature et encore plus sévère.

Nous applaudissons à tous ces importants concours que l'on apporte à l'œuvre de la Tempérance.

Chronique diocésaine

— o —

— Dimanche, le 13 mai courant, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré les ordres suivants :

PRÊTRISE : MM. Albert Labrègue, Théodule Proulx, Ulric Martel, Cyrille Gagnon, Ferdinand Massé, du *diocèse de Québec*; Joseph Moreault, du *diocèse de Rimouski*; Napoléon Lapalme, du *diocèse d'Albany*.

DIACONAT : MM. Pierre Chalifour, Emile Guillot, du *diocèse de Québec*; Joseph Allion, des *Miss. du Sacré-Cœur*.

ORDRES MINEURS : MM. Pierre Neveu, du *diocèse de Saint-Hyacinthe*; Jean Hue, Mathieu Lagrevol, des *Miss. du Sacré-Cœur*.

TONSURE : MM. Thomas Dixon, du *diocèse de Manchester*; François Bourrin, Joseph Frappa, Joseph Cailler, Emile Chaussende, des *Miss. du Sacré-Cœur*.

— Lundi dernier, S. G. Mgr Harkins, évêque de Providence, R. I., et Mgr Stang, évêque de Fall River, Mass., sont arrivés à Québec, les hôtes de l'Archevêché. Ils sont repartis mardi matin, pour les Etats-Unis.

— Depuis une dizaine de jours, des cérémonies de Confirmation ont eù lieu dans toutes les églises de la ville, et dans les chapelles des Congrégations enseignantes.

— Jeudi matin, S. G. Monseigneur l'Archevêque a quitté Québec pour la Visite pastorale annuelle. Sa Grandeur est accompagnée par le R. P. Alexis, capucin, et M. l'abbé Laberge, de l'archevêché. Le R. P. Coltée, M. S.-C., et M. l'abbé S. Bélanger, du vicariat de Saint-Roch, sont les « précurseurs ». Ce personnel sera modifié après la première moitié de la Visite.

— On annonce la fondation, à N.-D. de Lévis, d'un couvent de religieuses du Précieux-Sang, de Saint-Hyacinthe. Les révérendes Sœurs arriveront à Lévis lundi prochain.

Itinéraire de la Visite pastorale de 1906

— o —

1.— Rivière-à-Pierre	<i>Jeudi</i>	17 — 18	mai,
2.— Lac Edouard.....	<i>Vendredi</i>	18 — 19	“
3.— Sillery.....	<i>Samedi</i>	19 — 20	“
4.— Sainte-Foy.....	<i>Dimanche</i>	20 — 21	“
5.— Cap-Rouge.....	<i>Lundi</i>	21 — 22	“
6.— Laval.....	<i>Mardi</i>	22 — 23	“
7.— Beauport	<i>Mercredi</i>	23 — 25	“
8.— Saint-Grégoire	<i>Vendredi</i>	25 — 27	“

9.— L'Ange-Gardien.....	<i>Dimanche</i>	27 — 29	“
10.— Château-Richer.....	<i>Mardi</i>	29 — 31	“
11.— Sainte-Anne de Beaupré.....	<i>Jeudi</i>	31 mai, 1er juin.	
12.— Saint-Ferréol... ..	<i>Vendredi</i>	1 — 3	“
13.— Saint-Tite.....	<i>Dimanche</i>	3 — 4	“
14.— Saint-Joachim.....	<i>Lundi</i>	4 — 5	“
15.— Ancienne-Lorette.....	<i>Mercredi</i>	6 — 8	“
16.— Saint-Ambroise.....	<i>Vendredi</i>	8 — 10	“
17.— Notre-Dame de Lorette.....	<i>Samedi</i>	9 — 10	“
18.— Charlesbourg.....	<i>Dimanche</i>	10 — 11	“
19.— Notre-Dame des Laurentides	<i>Lundi</i>	11 — 12	“
20.— Stoneham.....	<i>Mardi</i>	12 — 13	“
21.— Tewkesbury.....	<i>Mercredi</i>	13 — 14	“
22.— Valcartier.....	<i>Jeudi</i>	14 — 15	“
23.— Sainte-Catherine.....	<i>Vendredi</i>	15 — 16	“
24.— Saint-Raymond.....	<i>Samedi</i>	16 — 18	“
25.— Saint-Léonard.....	<i>Lundi</i>	18 — 19	“
26.— Sainte-Christine.....	<i>Mardi</i>	19 — 20	“
27.— Saint-Basile.....	<i>Mercredi</i>	20 — 22	“
28.— Pont-Rouge.....	<i>Vendredi</i>	22 — 24	“
29.— Saint Augustin.....	<i>Dimanche</i>	24 — 26	“
30.— Pointe-aux Trembles	<i>Mardi</i>	26 — 27	“
31.— Ecureuils.....	<i>Mercredi</i>	27 — 28	“
32.— Cap-Santé.....	<i>Jeudi</i>	28 — 29	“
33.— Portneuf.....	<i>Vendredi</i>	29 juin, 1er juil.	
34.— Deschambault.....	<i>Dimanche</i>	1 — 3	“
35.— Grondines.....	<i>Mardi</i>	3 — 4	“
36.— Saint-Gilbert.....	<i>Mercredi</i>	4 — 5	“
37.— Saint-Marc.....	<i>Jeudi</i>	5 — 6	“
38.— Saint-Alban.....	<i>Vendredi</i>	6 — 7	“
39.— Saint-Casimir.....	<i>Samedi</i>	7 — 9	“
40.— Saint-Thuribe.....	<i>Lundi</i>	9 — 10	“
41.— Saint-Ubalde.....	<i>Mardi</i>	10 — 11	“
42.— Montauban.....	<i>Mercredi</i>	11 — 12	“
43.— Saint-Remi.....	<i>Jeudi</i>	12 — 13	“
44.— Stadacona.....	<i>Samedi</i>	14 — 15	“
45.— Limoilou.....	<i>Dimanche</i>	15 — 16	“

Se résigner à la *volonté de Dieu*, c'est mettre Dieu entre la douleur et soi.

Ne sacrifions jamais le *principal* à l'accessoire.

A propos du Monument Laval

— o —

Malgré les deux années déjà écoulées depuis qu'a été énoncé le projet de consacrer, par un monument digne de ses vertus et de son œuvre apostolique, la mémoire du Vénérable François de Montmorency-Laval, on n'a pas perdu de vue la date, maintenant assez prochaine, du glorieux anniversaire qui, plaise à Dieu, verra la réalisation de ce plan à la fois patriotique et religieux.

En attendant cet heureux jour, le public aimera sans doute à connaître — et ce désir est aussi louable que légitime — ce qu'a fait le comité auquel ont été confiées la préparation et l'exécution du projet. Voici donc en quelques mots la somme des résultats obtenus jusqu'ici :

1° Le site du futur monument, occupé naguère par une agglomération de maisons irrégulières et informes, maintenant démolies, mais qui obstruaient la vue du fleuve et masquaient les beaux édifices environnants, a été, grâce à la générosité de la ville de Québec, acheté à grands frais et mis à la disposition du comité. La disparition de cet obstacle donne à l'entrée de la Haute-Ville une allure à la fois libre et majestueuse, et contribue à mettre en relief l'œuvre d'art qui doit être le principal ornement de cet endroit historique.

2° Sur le terrain ainsi déblayé, on a déjà fait exécuter des travaux préliminaires considérables dont le coût s'élèvera à plus de douze mille piastres. Un mur d'enceinte en moellons de granit, surmonté dans son pourtour d'un revêtement en pierre de taille, entoure l'emplacement du monument et le protège contre les envahissements de la rue. Deux séries de gradins conduisent successivement à chacun des deux plateaux superposés qui précèdent la base proprement dite de la statue. Celle-ci dominera d'une hauteur de soixante pieds le point inférieur de la muraille d'enceinte.

3° Les maquettes de la statue, dont l'exécution a été confiée dès le début au célèbre sculpteur canadien François M. Philippe Hébert, a subi, à diverses reprises, la critique d'artistes compétents au Canada et en France où le bronze doit être coulé. Au dire des connaisseurs, la figure et la pose du grand évêque,

le groupe accessoire, les bas-reliefs et toute la mise en scène sont dignes d'admiration.

4° Enfin, détail non moins important que ceux qui précèdent, le comité a déjà la garantie d'une somme de \$34 000 sur les \$50 000 qu'il aura à déboursier pour le monument et ses accessoires indispensables, ainsi que pour la célébration des fêtes qui devront en signaler l'inauguration. Dans la somme souscrite sont compris les dons de la plupart des membres de l'épiscopat, des communautés religieuses et du clergé séculier du Canada et des États-Unis auquel un appel a été fait. On y compte également la contribution du gouvernement fédéral, des fabriques, des associations religieuses et nationales d'un certain nombre de particuliers et des enfants des écoles primaires du diocèse de Québec, ainsi que des fidèles de quelques autres diocèses de la Province.

A l'étape où en est rendue l'œuvre, il importe de savoir si l'on peut sérieusement compter sur la somme de \$ 16 000 qu'il reste à recueillir.

Nous comptons donc que l'on fera bon accueil aux messieurs qui ont été chargés par le Comité de recueillir les souscriptions, et qu'on s'empressera de coopérer à la réalisation de l'œuvre destinée à glorifier le vénérable fondateur de l'Eglise du Canada.

La liberté d'enseignement en Angleterre

M. Birrell, président du *Board of Education*, ce qui équivaut au titre de ministre de l'Instruction publique en Angleterre, a déposé, à la Chambre des communes, le nouveau projet de loi sur l'éducation.

Nous n'avons pas encore le texte de ce projet de loi. Mais l'esquisse qu'en donne le discours de M. Birrell nous permet d'apprécier le caractère et la portée de la réforme. C'est un coup de hache porté avec force dans l'édifice tout neuf que le cabinet Balfour avait construit pour les besoins de l'éducation nationale.

Cet « édifice » était odieux aux sectes « non conformistes », c'est-à-dire aux sectes dissidentes de l'Eglise anglicane. Et cette double opposition s'inspirait de motifs différents. Pour les

radicaux anglais, comme pour leurs coreligionnaires continentaux, mais avec la manie persécutrice en moins, l'idéal en matière d'éducation publique c'est la neutralité religieuse ou pour mieux dire l'absence d'enseignement religieux à l'école. Les non conformistes, eux, ne pouvant pas sous le régime actuel, pour subvenir aux besoins de chacune de leurs sectes, fonder et entretenir assez d'écoles capables de mériter les subventions de l'Etat, ne veulent pas non plus, pour leurs enfants, de l'enseignement religieux des écoles de l'Eglise officielle. Plutôt que d'accepter cet enseignement elles se rallient à l'idéal de neutralité des radicaux.

C'est donc à cette double opposition que le projet de loi de M. Birrell veut donner satisfaction. Et dans ce but il démolit dans une grande mesure l'Acte d'Education de 1902 dont M. Sidney Webb, qui ne passe point pour un esprit exigeant en matière religieuse, disait que « depuis 1870, il n'y avait pas eu de plus grand pas fait dans la voie de l'éducation publique ».

La loi de 1902 classait les écoles primaires en deux catégories. Il y avait les écoles *provided*, c'est-à-dire les écoles construites et administrées par les *School Boards*, et les écoles *non provided*, c'est-à-dire les diverses écoles confessionnelles chrétiennes — les écoles libres de chaque confession — que moyennant certaines conditions relatives à leur contrôle, à leur programme, et à leur population, on faisait participer aux subventions des *School Boards*.

Par son projet M. Birrell supprime cette dernière catégorie d'écoles, ou du moins il les prend à sa charge pour y abolir l'enseignement religieux. Celui-ci ne pourra plus être donné par le personnel de l'école, mais par quelqu'un du dehors, payé par la confession qui l'emploiera, pourvu que cet enseignement soit réclamé par les quatre cinquièmes des parents et donné en dehors des heures officielles.

En retour de ce *minimum* de religion, les *School Boards* mettront la main sur les écoles que les catholiques, que les anglicans auront construites et entretenues depuis de longues années à leurs frais. C'est donc une main mise administrative brutalement effectuée et contre laquelle les confessions spoliées n'obtiendront qu'une ombre de concession religieuse. Et les « confessions » n'auront même pas comme compensation l'espoir

d'être accueillies, même pour une parcelle d'enseignement religieux, dans les *provided schools*, c'est-à-dire dans les écoles officielles. Celles-là resteront strictement et absolument fermées à tout enseignement religieux.

Le libéralisme anglais dans cette réforme de l'enseignement primaire se montre donc digne des pratiques du libéralisme continental. Et sous prétexte de respecter la liberté de conscience de quelques-uns qui n'ont pas besoin de religion — il ne craint pas de gêner la liberté de la masse qui, elle, réclame la religion. M. Gladstone, qui cependant ne redoutait aucun autre excès du libéralisme, redoutait celui-là. Et il disait qu'il ne voudrait jamais pour rien au monde « imposer de force à la nation l'éducation non religieuse. »

C'est donc comme nous le disions en commençant un vrai coup de hache que le cabinet Campbell Bannerman porte ou veut porter à la liberté de l'enseignement religieux en Angleterre. Mais il n'a pas été heureux jusqu'ici dans ses réformes. Et il reculera peut-être sur ce terrain-là comme sur celui des réformes sud-africaines.

(Vérité française.)

L. NEMOURS GODRÉ.

Les pâques de cinq dragons français

— o —

Ceci s'est passé à *Quasimodo* dernier, dans une des garnisons de l'Est de la France.

Le samedi soir, le prêtre chargé du service religieux de la garnison voyait entrer chez lui cinq dragons.

— Monsieur l'Aumônier, vous ne me reconnaissez pas ? disait celui qui paraissait être le chef de la petite troupe.

— Si, mon ami, répondait l'Aumônier, après une courte hésitation ; vous vous appelez A., et vous avez eu, l'an dernier, la fièvre typhoïde, pendant laquelle je vous ai administré les sacrements à l'hôpital.

— Ah ! vous vous souvenez que je vous ai fait chercher un soir à onze heures ! Quelle *frousse* j'avais !!! Mais vous m'avez remis.

— Et moi, Monsieur l'Aumônier, me reconnaissez-vous ?

— Oui, vous avez aussi passé par l'hôpital, pour un poignet

démis ; vous êtes bien gentils, les enfants, d'être venus me voir et de m'amener des camarades.

— Oh ! mais nous ne venons pas seulement pour vous voir, reprend l'orateur de la bande. Tous les cinq, nous sommes des *pays*... de trop loin pour avoir une permission de Pâques...

Nous n'avons jamais manqué nos Pâques, et nous ne voudrions pas les manquer cette année.

— Très bien ! Quand êtes-vous libres ? Je serai à votre disposition aussi matin qu'il le faudra.

— Le matin, ce n'est guère facile : il y a le pansage, le diable et son train... *le fourbi* des cavaliers ; il faudrait une permission pour sortir du quartier... et, dame ! ce n'est pas commode.

— ???? ?

— Voilà, reprend le guéri de la typhoïde, chez nous on a facilement la permission de théâtre, qui dure jusqu'à minuit et demi ; le dimanche, nous mangeons la soupe du soir avant quatre heures, et je m'étais dit qu'en ne mangeant ni ne buvant plus rien dans la soirée, on serait assez à jeun pour communier tout de suite après minuit.

— !!!!!

— Mais voilà, il faudrait vous faire veiller la moitié de la nuit, continue-t-il, se méprenant sur le mouvement de surprise échappé à l'aumônier.

— Il s'agit bien de cela ! répond celui-ci, qui vient de repousser rapidement un scrupule liturgique, je veillerais bien toutes les nuits pour faire des Pâques de braves gens comme vous.

— Alors, c'est entendu, nous pouvons venir demain soir tous les cinq ?

— Oui, et si vous connaissez des camarades décidés à vous suivre, amenez-les.

Le lendemain soir, dès sept heures, les cinq dragons étaient installés chez l'aumônier.

Minuit sonné, après cette veillée passée tout entière dans le recueillement et la prière, ils reçurent la sainte communion avec une piété qui eût rendu jaloux plusieurs douzaines de *Séminaristes*.

Et quand, un peu après, l'aumônier leur serra la main, non sans leur avoir fait rompre le jeûne, il se disait :

« La Congrégation des Rites y trouverait peut-être à redire... mais, après tout, les consultants n'ont pas été dragons... »

« Et puis, Notre-Seigneur, Lui, doit être content ; des communionnaires ainsi *voulues et cherchées* le dédommagent de bien des dédains... »

« Ceux-là sont des forts et des convaincus. Que votre corps, aliment de vie, Seigneur Jésus, les garde tels à jamais ! »

Le plus grand acte du Pontificat de Léon XIII

(Suite et fin.)

LA DEMANDE DU SACRÉ CŒUR AU VATICAN

La lettre était parvenue le 15 janvier 1899 au Pape, qui, vivement ému de ce nouvel appel, fit venir le cardinal Jacobini, récemment nonce à Lisbonne, afin qu'il prit des renseignements à l'évêché ; mais l'évêque cardinal de Porto étant mort à ce moment, il s'adressa par un hasard providentiel précisément au vice-recteur du Séminaire, qui se trouvait être le directeur de la Sœur. Le cardinal Jacobini écrivait : « C'est un très haut personnage qui désire être renseigné... L'évêque est mort, je vous demande une prompte réponse pour satisfaire au désir de ce personnage qui a droit à toute ma vénération. »

Le confesseur, très temporisateur, ne fit pas la réponse promptement, et le cardinal Jacobini insista dès le 12 février en réclamant à nouveau « pour un très haut et saint personnage » des renseignements certains, rapides.

Le directeur de la religieuse était le seul à Porto capable de répondre, son enquête était toute faite, il vit donc la main de Dieu dans le choix que le cardinal avait fait de sa personne pour obtenir des renseignements ; néanmoins il ne répondit pas encore de suite au cardinal et même il n'avertit pas sa fille spirituelle ; il était, a-t-il expliqué depuis, très occupé.

Au bout de quinze jours, il adressa à Rome une lettre tardive mais très mûrie sur la sainteté du sujet.

Dès avant cette réponse, le 12 février, Léon XIII avait dit à Mgr Isoard, évêque d'Annecy, sur un ton solennel « sa volonté de consacrer *l'année prochaine* (donc en 1900) au Sacré-Cœur, tous les diocèses, toute l'Eglise, toute l'humanité ». Mgr Isoard publia cette nouvelle dans sa *Semaine religieuse*, un journal de Lisbonne reproduisit l'article, on le montra à la Mère,

elle sut ainsi le 26 mars seulement que sa lettre avait été accueillie, et elle l'annonça avec chaleur au confesseur discret qui ne lui révélait rien.

Elle eût été autrement émue si elle avait connu ce qui se passait en ce mois, mars 1899, au Vatican !

Léon XIII, en février, avait donc annoncé son intention de remettre à 1900 la Consécration bien décidée, et il n'y avait plus en effet facilité de la faire en quatre mois pour l'année courante ; mais le Pape fut soudain atteint gravement en sa santé, en ce mois de février, et le 1^{er} mars 1899, la veille du jour où il devait entrer en sa quatre-vingt-dixième année, une opération était devenue tout à coup indispensable, on lui avait enlevé une tumeur de la grosseur d'une orange. Cette opération, d'autant plus douloureuse que la prudence avait interdit le chloroforme, et très hasardeuse à cause de l'âge, fit ressortir la protection extraordinaire de Dieu sur son Vicaire. Aucune complication ne se produisit ; en trois jours la crise était terminée.

Sans pénétrer les sentiments de Léon XIII au lendemain de ce danger de mort, on peut penser qu'il fut impressionné de la révélation de la lettre déclarant que deux fois Notre-Seigneur avait dit (à l'occasion d'autres maladies) qu'il prolongeait les jours de son Vicaire afin qu'il réalise la consécration du genre humain. Cela semble indiqué en cette phrase de l'Encyclique qui fixe l'année 1899 au lieu de 1900.

« Enfin Nous ne voulons pas passer sous silence un motif particulier, il est vrai, mais légitime et sérieux, qui Nous pousse à entreprendre cette manifestation. C'est que Dieu, auteur de tous les biens, Nous a naguère sauvé d'une maladie dangereuse. Nous voulons évoquer le souvenir d'un tel bienfait et en témoigner publiquement notre reconnaissance par l'accroissement des hommages rendus au SacréCœur. »

Laissons ici parler M. Chasle, dont le témoignage est si autorisé et dont le récit a été soumis pour le fond à Léon XIII par le cardinal Vivès :

« La décision fut prise le 25 mars, veille du dimanche des Rameaux. Le cardinal Mazella, S. J., préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, mis au courant de tout, donna un avis on ne peut plus favorable. « Cette lettre est bien touchante, disait-il, et paraît bien dictée par Notre-Seigneur. » Cependant on

convint de chercher ailleurs la justification de l'acte projeté : « Monsieur le cardinal, dit Léon XIII, prenez cette lettre et allez la poser là-bas ; elle ne doit pas compter en ce moment. » Il fut donc arrêté que la consécration du genre humain au Sacré Cœur serait présentée, mais comme la conséquence d'une révélation privée, mais comme une application des principes de la théologie et de la tradition catholique. Le cardinal sortit du Vatican, chargé d'examiner la question *in se*, c'est-à-dire en ne tenant compte que de la Tradition, abstraction faite des lumières personnelles qui avaient sollicité Léon XIII de s'en occuper.

» La confidente du Sacré-Cœur avait prévu une objection : « On pourrait trouver étrange que Notre-Seigneur demande « cette consécration du monde entier et ne se contente pas de « la consécration de l'Eglise catholique. » Elle y avait répondu en alléguant les désirs infiniment miséricordieux du Sauveur. Au théologien qu'était le cardinal Mazella, il fallait une autre réponse. Il en emprunta les éléments aux oracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, et, en zélé disciple de saint Thomas d'Aquin, à une page désormais célèbre de la *Somme théologique*, où le Docteur angélique, parlant de l'empire de Notre-Seigneur, distingue ceux qui lui sont soumis *quantum ad executionem potestatis*, c'est-à-dire qui obéissent à ses lois, et ceux qui sont soumis seulement *quantum ad potestatem* (1), c'est-à-dire qui, sans le reconnaître et tout en restant en dehors de son bercail, ne laissent pas d'être ses sujets et, qu'ils le veuillent ou non, ne peuvent se dérober au devoir strict de venir à Lui. Ce passage a figuré dans l'Encyclique par laquelle Sa Sainteté annonça la consécration du genre humain au Sacré Cœur. Une fois de plus on a pu voir que, pour infaillibles que sont et se savent être les Papes, ils ne prennent pas leurs persuasions intimes pour la vérité, mais cherchent la justification de leur conduite dans les enseignements passés qui sont comme une chaîne divine, établie pour unir tous les siècles à celui des Apôtres et de Notre-Seigneur. Quelque nouvelles que puissent paraître certaines de leurs décisions, on y retrouve toujours, en y regardant de près, l'application du grand principe catholique, formulé par un Pape du III^e siècle : *Nihil innovetur, nisi quod traditum est*.

(1) P. 3, q. 59, a. 4.

Le dimanche de Pâques, 2 avril, le cardinal, comme préfet de la Congrégation des Rites, signait un décret dans lequel il déclarait autorisés par S. S. Léon XIII, la récitation et le chant publics des litanies du Sacré Cœur, assimilées désormais à celle du Saint Nom de Jésus. Après l'indication de plusieurs motifs qui avaient engagé le Pape à cet acte, venait celui-ci, dont l'énoncé devait exciter autant d'intérêt que l'autorisation des litanies : « De plus Sa Sainteté, poussée par son ardente dévotion pour le Cœur très aimant de Jésus, en même temps que par son désir d'apporter un remède aux maux qui nous affligent et vont chaque jour en augmentant, se propose de consacrer le monde entier au Sacré Cœur. Or, pour donner à cette consécration plus de solennité, Sa Sainteté a décidé de prescrire prochainement un triduum dans lequel on chantera ces litanies. »

» Ce texte, qui contenait la première notification officielle de la consécration, fut adressé à la Supérieure du Bon-Pasteur, et dans de telles conditions qu'il était impossible à elle de se méprendre sur la signification de l'envoi, et à des tiers de soupçonner la part prise par elle à la résolution annoncée. Le vice-recteur du Grand Séminaire de Porto reçut deux exemplaires du décret, avec un billet expliquant qu'ils étaient envoyés « sur l'ordre du Saint-Père à la R. M. Marie du Divin Cœur Droste-Vischering », et que Sa Sainteté accompagnait cet envoi de la bénédiction apostolique pour lui et la Révérende Mère. La pieuse malade ne fit pas connaître l'objet de la communication pontificale, pas même à son assistante à qui elle se contenta de dire que le Saint-Père lui avait enfin répondu. Mais elle n'avait pu, à la lecture du décret, contenir assez son enthousiasme et sa joie, et sa lectrice entrevit, en se rappelant plusieurs détails, entre autres le ton ardent sur lequel elle avait parlé plusieurs fois de la consécration du genre humain au Sacré Cœur, qu'elle n'était pas tout à fait étrangère à cette affaire.

« Elle donna libre effusion à ses sentiments dans une nouvelle lettre au Saint-Père, qui partit pour Rome après avoir été soumise à son directeur :

« Très Saint Père,

« Hier, M. le chanoine docteur Theotônio Manoel Vieira de Castro, vice-recteur du Séminaire épiscopal, m'a remis les

« deux exemplaires du décret de la Sacrée Congrégation des
« Rites qui autorise la récitation en public des Litanies du
« Sacré Cœur de Jésus et qui annonce la prochaine consécra-
« tion solennelle du monde entier à ce même divin Cœur, que
« Votre Sainteté, par un excès de bonté paternelle, a daigné
« me faire remettre. Confuse et anéantie par un tel acte d'at-
« tention de la part de Votre Sainteté, je me prosterne à vos
« pieds et vous remercie du fond de mon cœur. Il m'est impos-
« sible d'exprimer à Votre Sainteté ce qui se passe dans mon
« âme de confusion, de reconnaissance et d'émotion profonde.
« D'un côté, ma grande indignité et misère, et de l'autre côté
« un torrent de grâces et ce souvenir si précieux dont Votre
« Sainteté a voulu consoler la plus misérable de vos filles.
« Quel trésor cet envoi de Votre Sainteté renferme pour moi !
« Le Vicaire de Jésus-Christ daigne se souvenir d'une pauvre
« religieuse, lui envoyer sa bénédiction et par cela, pour ainsi
« dire, confirme les faveurs que le divin Epoux dans son infinie
« miséricorde me dispense. Ah ! oui, je ne suis pas digne d'une
« si grande grâce, *Misericordias Domini in æternum cantabo.*
« Et quelle consolation ce décret renferme pour moi : le divin
« Cœur de Jésus a inspiré à Votre Sainteté cette sainte et
« grande résolution de correspondre à son ardent désir en lui
« consacrant le monde entier ! Qu'il soit à jamais loué ! Il
« inondera l'âme de Votre Sainteté des délices cachés dans son
« Cœur adorable, et ne manquera pas d'accomplir ce qu'Il a
« promis. Lorsque Votre Sainteté se trouvait gravement ma-
« lade dernièrement, mon manque de foi me faisait trembler à
« la pensée que cette consécration ne se ferait pas.

« Je me plaignais à mon divin Epoux et Il daigna me con-
« soler en m'affirmant qu'Il conserverait la vie de Votre Sain-
« teté pour accomplir les désirs de son Cœur, et en m'assurant
« que tout était en bon chemin pour réaliser cette consécration.
« Puis il ajouta : « Confie-toi en moi, mon Cœur régnera, mon
« Cœur triomphera. » L'aurore de ce triomphe, Votre Sainteté
« me l'annonce par l'envoi du décret ; ne dois-je pas tressaillir
« de joie et d'allégresse !

« Je prie Votre Sainteté de daigner agréer bénignement les
« plus humbles remerciements de mon cœur reconnaissant et
« les protestations de ma plus parfaite soumission envers l'au-

«
 «
 «

» MARIE DU DIVIN CŒUR,
 DROSTE ZU VISCRERING. »

(Supérieure du monastère du Bon Pasteur à Porto, Porto, 27 avril 1899)

* * *

La consécration du genre humain eut donc lieu dès 1899 et fut préparée en moins de trois mois.

Nous avons la très ferme confiance que les événements de l'Extrême-Orient, les changements en Russie, d'autres encore en Europe, et ceux même de France donneront l'efflorescence espérée. Comment ? C'est le secret de Dieu. Quand le Sacré Cœur attire tout à lui sur la croix, ce n'est point par les moyens ordinaires.

Quant à la Mère Marie du Divin Cœur, elle acheva la fête au ciel, comme nous avons dit en commençant.

(Rome, 8 fév. 1906.)

Bibliographie

— LE CHOIX D'UNE BIBLIOTHÈQUE. *Guide de la lecture*, par Joel de Lyris. (Aubanel Frères, éditeurs, Avignon, France.)

Joli petit volume de 200 pages, où l'on dit, en divers chapitres, ce que doit être la bibliothèque de chacune des classes de gens, et où l'on donne des directions sur la manière de lire, sur le soin et le classement des bibliothèques.

— *Bulletin paroissial de Charlesbourg pour l'année 1905*, par l'abbé D. Gosselin.

Cette brochure de 18 pages est comme l'annuaire de la paroisse de Charlesbourg pour l'année 1905, et constitue une heureuse initiative dont nous félicitons M. le curé Gosselin.

Le personnel des diverses sociétés et confréries, les listes des baptêmes, des mariages et des décès, voilà les utiles renseignements qui sont consignés dans la brochure. Les éphémérides de 1899, qui seront sans doute continuées dans le Bulletin de l'année prochaine, forment une addition très intéressante.